

# **PROGRAMME DE PRÉVENTION ACADÉMIQUE 2019**



Les éléments indiqués en gras sont prioritaires.

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>1. Renforcer le pilotage et la coordination de la santé, de la sécurité et des conditions de travail</b></p>	<p><b>Créer un comité de pilotage académique regroupant tous les préventeurs afin de coordonner les actions concomitantes engagées par le rectorat ayant un impact sur la santé et la sécurité au travail des personnels : DRH, conseillers techniques (médecin, assistant social, infirmière, ASH), PVSA, CPA, ISST, psychologues du travail, conseillers en ressources humaines, chargés de mission RH de proximité, correspondants handicap, secrétaire du CHSCTA, experts.</b></p> <p>Constituer un groupe de travail animé par l'ISST chargé de faire des propositions en vue de la création d'un service de prévention académique.</p> <p>Organiser des réunions de coordination tous les deux mois entre conseillers de prévention et ISST.</p> <p>Organiser des réunions de coordination trimestrielles entre conseillers de prévention et secrétaires de CHSCT.</p> <p>Organiser des réunions de coordination trimestrielles entre conseillers de prévention académiques et ISST des académies de Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon.</p> <p>Inscrire des questions de santé et de sécurité au travail des personnels à l'ordre du jour du comité de direction académique au moins deux fois par an.</p>	<p>Note DRH - CPA</p> <p>Note ISST</p> <p>Prise en charge frais déplacement ou développement de la visioconférence</p> <p>DRH - CPA - ISST</p>	<p>Une première réunion avant la fin de l'année scolaire 2018-2019. Un bilan sera fait au CHSCTA des actions collectives mises en place ou envisagées.</p> <p>Transmission d'une proposition à madame la rectrice avant le 10 mai 2019.</p> <p>Mise à jour d'un guide SST par le service prévention du conseil régional et la région académique</p> <p>2 réunions avec une question « santé et sécurité au travail » avant juillet 2019</p>





Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>3. Renforcer le service de médecine de prévention</b></p>	<p><b>Assurer le remplacement des médecins de prévention.</b></p> <p><b>Mettre en place des solutions alternatives pour assurer ces missions</b></p> <p>Faire connaître les missions des infirmiers santé au travail.</p> <p>Accompagner les infirmiers santé au travail nouvellement recrutés afin de les aider à mener à bien leurs missions de prévention auprès des personnels.</p> <p>Présenter un projet de service de médecine de prévention académique comprenant une équipe médicale et para médicale pluri disciplinaire.</p> <p>Poursuivre le suivi médical des enseignants amenés à conduire des engins dans les lycées professionnels (impression et diffusion d'une carte d'autorisation de conduite d'engins pour les enseignants, achat des machines nécessaires aux examens médicaux spécifiques, planification triennale régulière des visites médicales).</p>	<p>Annonces publiées en permanence</p> <p>Utilisation du réseau des médecins agréés</p> <p>Groupe de travail avec les médecins de prévention</p> <p>Formation diplômante proposée</p> <p>Médecin CT et médecin(s) de prévention</p> <p>Médecin de prévention et infirmiers santé au travail</p>	<p>Couverture des 3 départements fin 2019</p> <p>Traitement des demandes d'aménagement de postes des personnels BOE dans le Rhône et la Loire</p> <p>Lettre de mission à chacun Information auprès des personnels</p> <p>Au moins un infirmier diplômé chaque année</p> <p>Avant le 31 décembre 2019</p> <p>100 % des visites réalisées avant le 31 décembre 2019 Equipements à disposition pour les visites</p>

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>4. Diffuser des connaissances sur la santé et la sécurité au travail</b></p> <p><u>4.1. Organiser la diffusion des informations</u></p>	<p><b>Mettre à disposition de tous les agents des informations sur la santé et sécurité au travail dans un espace « santé et sécurité au travail » facile d'accès dans l'intranet</b></p> <p><b>Créer un espace « santé et sécurité au travail » partagé entre chaque chef d'établissement, directeur, IEN et les CP-ISST dans lequel seront déposés les documents obligatoires (DUERP, lettre de nomination AP...) et dans lequel ils trouveront des outils de prévention leur permettant de mettre en œuvre la circulaire « santé et sécurité au travail ».</b></p> <p>Augmenter la visibilité des acteurs de la prévention en diffusant l'affiche « dispositifs SST » par le biais de l'adresse académique de chaque agent.</p> <p>Elaborer un plan de communication afin d'informer les personnels de l'existence de ces ressources d'information dans l'intranet et intégrant des messages ciblés (exemples : rappel de l'existence des registres dématérialisés à tous, information de l'encadrement sur le suivi des registres)</p> <p>Faciliter la participation de membres de CHSCT (conseillers de prévention, ISST ou représentants du personnel) aux réunions institutionnelles (conseil d'IEN, réunion de bassin) afin qu'ils présentent la politique académique en matière de santé et de sécurité au travail et répondent aux demandes des acteurs de terrain.</p> <p>Présenter les priorités académiques et départementales aux assistants de prévention (AP) du 1er degré dans chaque département lors d'une réunion de coordination départementale.</p>	<p>CPA - DSI</p> <p>CPA – DSI</p> <p>CPA - CPD</p> <p>Service communication – DSI - CPA</p> <p>Pilotage IA DASEN</p> <p>CPA – CPD</p>	<p>Espace créé à la rentrée 2019-2020</p> <p>Espace créé à la rentrée 2019-2020</p> <p>Diffusion réalisée auprès de tous les agents au 30 juin 2019</p> <p>Plan de communication présenté au CHSCTA avant le 31 décembre 2019</p>

<p><u>4.2. Former les personnels à la prévention en matière de santé et sécurité au travail</u></p>	<p>Recenser les bonnes pratiques en matière de prévention des risques liés aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), dont l'amiante fait partie, afin de les promouvoir. Améliorer l'information des agents sur les risques liés aux produits dangereux et les moyens de s'en protéger.</p> <p><b>Former les assistants de prévention de circonscription, d'EPLÉ et de service avant leur nomination en leur dispensant les bases de leurs missions selon le référentiel présenté dans le guide ministériel « Assistants et conseillers de prévention ».</b></p> <p><b>Proposer aux chefs d'établissement et à leurs adjoints des formations et des séances d'échanges de pratiques portant sur l'amélioration des conditions de travail.</b></p> <p>Former les représentants du personnel, membres de CHSCT, à leurs missions (formation initiale et formation à la visite de CHSCT des nouveaux, formation à l'évaluation des risques dans le cadre du DUERP, formation à la prévention des RPS).</p> <p>Former les personnels de laboratoires de suite après leur nomination. S'assurer que les contractuels sont bien convoqués au stage.</p> <p>Elaborer avec le conseil régional <b>un protocole</b> portant sur la formation des AP agents territoriaux (recensement, échanges d'information, convocations, attestations, remboursement des frais des agents). Proposer des accords aux autres collectivités afin de former les AP agents territoriaux.</p>	<p>CPA - CPD</p> <p>CPA – ISST Prise en charge frais stagiaires er formateurs</p> <p>DRH - DFIE</p> <p>CPA – secrétaire du CHSCTA ARACT (visite)</p> <p>CPA – Personnel de laboratoire</p> <p>CPA – chargée de mission conseil régional</p>	<p>3 journées de formation pour les nouveaux APC et tous les AP d'EPLÉ et de services à réaliser avant fin juin 2019</p> <p>Inscription au plan de formation 2019-2020</p> <p>3 journées de formation pour les nouveaux membres à réaliser avant fin juin 2019</p> <p>2 jours de formation à réaliser avant fin juin 2019</p> <p>Protocole à réaliser avant fin juin 2019</p>
---	---	---	---





**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



Rectorat de Lyon

Pôle Ressources  
Humaines

Tel : 04 72 80 48 34

[cpa@ac-lyon.fr](mailto:cpa@ac-lyon.fr)